

1141 - Fonctionnement du Réseau 67

**Application de tarifs préférentiels à l'occasion
de la journée du transport public, du Rallye
de France - Alsace et des "67 heures du 67"**

Rapport n° CP/2011/584

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

Le présent rapport vise à l'application de tarifs préférentiels à l'occasion des "67 heures du 67", du Rallye d'Alsace et de la journée du transport public.

Application du tarif événementiel pour la journée du transport public :

Comme chaque année, la journée du transport public est l'occasion de mettre en avant les réseaux de transport collectifs sur l'ensemble du territoire français. Plus de 160 réseaux urbains, interurbains, et régionaux de voyageurs participent cette année à cet événement qui se tiendra le 21 septembre 2011.

Cet événement est, pour le Conseil Général, une occasion de mettre en valeur l'offre du Réseau 67 et son dynamisme (nouvelle campagne de communication, nouvelle gamme tarifaire depuis le 1^{er} juillet 2011, lancement d'une page Facebook au 1^{er} septembre qui relaiera la journée du transport public).

Il est ainsi proposé de mettre en place le tarif événementiel de la gamme tarifaire du Réseau 67 pour la journée du 21 septembre 2011. L'aller-retour sur le Réseau 67 sera donc proposé à 2€ pour l'ensemble de la clientèle.

Dispositions tarifaires à l'occasion du rallye d'Alsace :

Comme l'année dernière, le Réseau 67 sera partenaire de l'édition 2011 du Rallye de France-Alsace, qui se déroulera du vendredi 31 septembre au dimanche 2 octobre dans la Région.

Des adaptations de l'offre de transport permettront aux visiteurs de se rendre sur le site de toutes les épreuves du Bas-Rhin à bord des cars du Réseau 67.

Par ailleurs, le Réseau 67 sera partenaire privilégié de la spéciale du « vignoble de Cleebourg » avec la mise en place d'une navette spéciale permettant aux visiteurs de rallier les zones spectateurs depuis la gare de Wissembourg ou depuis les parkings de stationnement excentrés.

Il est proposé d'appliquer :

- Le tarif événementiel pour les lignes du Réseau 67 adaptées à l'occasion du rallye
- La gratuité pour la navette organisée sur la spéciale du « vignoble de Cleebourg »

Gratuité du Réseau 67 pour la journée du 15 octobre à l'occasion des 67 heures du 67 :

La manifestation des « 67 heures du 67 » constituera du 13 au 16 octobre 2011 un événement phare dans la promotion et la communication des actions et compétences du Conseil Général. Pour appuyer cet événement, il est proposé à titre tout à fait exceptionnel d'appliquer la gratuité totale sur les lignes régulières et touristiques du Réseau 67 le samedi 15 octobre, à l'exception des lignes n° 271 et 530 à destination d'Europa Park. Cette gratuité ne s'appliquera qu'aux trajets exclusivement réalisés sur le Réseau 67 (trajets monomodaux) et ne concernera donc pas non plus les titres combinés avec les autres réseaux de transport collectif (réseaux urbains ou TER).

La communication faite dans le cadre de l'opération « Les 67 heures du 67 » reprendra largement l'information sur la gratuité du Réseau 67, ce qui contribuera à une meilleure connaissance du réseau de transport interurbain et à son appropriation par les Bas-Rhinois.

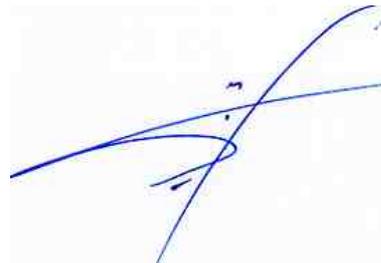
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *approuve l'application du tarif événementiel sur le Réseau 67 à l'occasion de la journée du transport public le 21 septembre 2011*
- *approuve l'application du tarif événementiel pour la desserte du Rallye de France - Alsace, ainsi que la gratuité de la navette mise en place sur la spéciale du "Vigoble de Cleebourg"*
- *approuve l'application de la gratuité du Réseau 67 pour la journée du samedi 15 octobre 2011 à l'occasion des "67 heures du 67".*

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL